



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le dispositif du label bas-carbone en région Auvergne-Rhône-Alpes

Créé par décret du 28/11/2018, le label bas-carbone est un des outils actuels utilisés dans le but d'atteindre les objectifs de la neutralité carbone dès 2050 conformément à la feuille de route de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

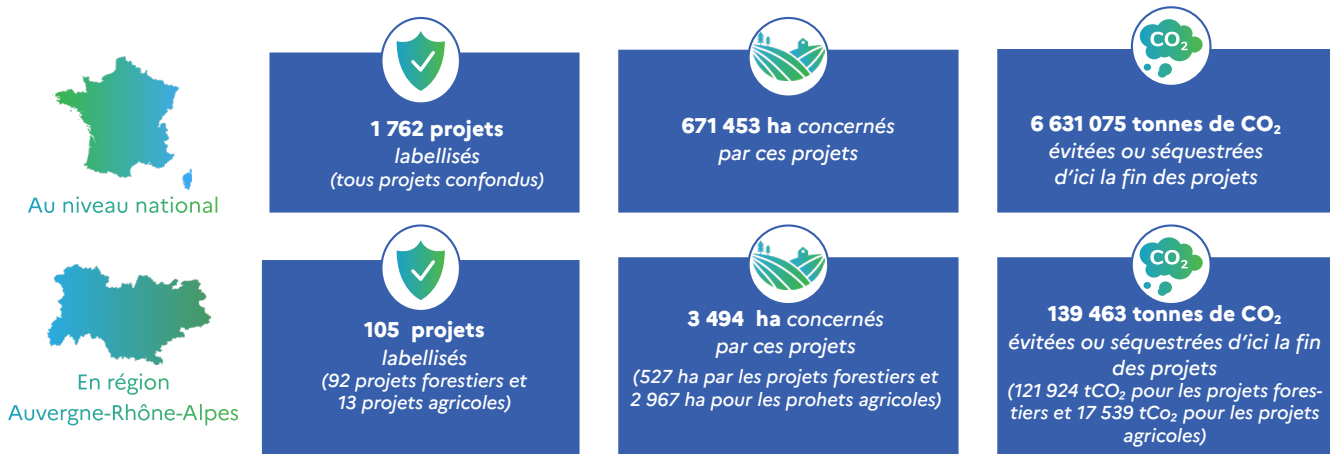
Il s'appuie notamment sur le renforcement des puits de carbone naturels (forêts et terres agricoles) et le développement de technologies de capture et de stockage du carbone pour atteindre l'équilibre avec les émissions des gaz à effet de serre résiduels.

Par décret du 29/12/2021, il a été actée la déconcentration totale de l'instruction des projets du label bas-carbone en région. A compter du 1er mars 2022, la DREAL d'Auvergne-Rhône-Alpes instruit désormais seule les projets du dispositif du label bas-carbone pour le compte de la préfète de Région, autorité compétente pour prendre les décisions de labellisation d'un projet, de vérification des réductions d'émission et de reconnaissances de celles-ci au profit des

bénéficiaires. Ainsi, depuis la mise en place du dispositif, c'est plus d'une centaine de projets qui ont été labellisés bas-carbone en région Auvergne-Rhône-Alpes. Certains acteurs (porteurs de projet et mandataires) ont accepté de nous livrer leurs témoignages dans cette nouvelle plaquette et, en particulier, de nous expliquer leurs motivations à monter un projet suivant une des méthodes du dispositif label bas-carbone.

* Décret n°2021-1865 et arrêté publiés au Journal officiel le 29 décembre 2021 modifiant le décret n°2018-1043 et arrêté du 28 novembre 2018 créant un label bas-carbone.

LE LABEL EN CHIFFRES*



* avril 2025

NB 1 : les chiffres pour la région Auvergne-Rhône-Alpes représentent uniquement les dossiers des projets labellisés bas-carbone directement instruits en DREAL ARA. Ainsi, les projets collectifs (actuellement principalement agricoles) concernant des exploitations agricoles situées dans différentes régions en France (dont Auvergne-Rhône-Alpes) mais dont l'instruction a été conduite par une autre DREAL sont inclus dans les chiffres au niveau national.

NB 2 : les projets forestiers sont des projets de boisement et de reboisement pour l'essentiel. Quant aux projets agricoles, ceux-ci concernent les méthodes validées Plantation Vergers (7), Grandes Cultures (5) et Sobac'Eco TMM (1).



<https://mtect.fr/973>

LE LABEL EN TEMOIGNAGES



« Grâce au label bas-carbone, nous avons pu pousser encore plus loin nos ambitions et implanter plus de 850 amandiers sur 3,5 hectares qui seront cultivés dans le respect de l'environnement sur notre domaine. La labellisation bas-carbone permet de garantir la qualité de notre projet. Et la valorisation des crédits carbone par notre mandataire Stock CO₂ auprès d'entreprises volontaires apportera un complément de financement appréciable. La mise en œuvre de ce verger permettra de séquestrer 133 tonnes de CO₂ sur les vingt prochaines années. »

Un particulier, porteur d'un projet de plantation de vergers labellisé durant l'année 2021 sur la commune de Châteauneuf-du-Rhône (département de la Drôme)



Grâce au label bas-carbone, nous avons pu réaliser sans attendre un projet qui devait initialement s'étaler sur de nombreuses années : le boisement de 17,5 hectares avec des essences très variées (chêne sessile, chêne rouge, douglas, érable sycomore...) Cette opération, pour laquelle nous avons été accompagnés par le CNPF, n'aurait pas vu le jour sans la participation financière du Festival de Cannes qui nous a soutenu à hauteur de 67% du montant du projet. A terme, ce boisement pourrait éviter le rejet de 5704 tonnes de CO₂.»



Un particulier, porteur d'un projet de boisement labellisé durant l'année 2022, sur la commune de Saint-Saury (département du Cantal)



Commune de La-Valla-en-Gier (département de la Loire), porteuse d'un projet reboisement labellisé durant l'année 2023 sur sa forêt communale



En septembre 2020, des parcelles de pin sylvestre de la forêt communale de la Valla en Gier, dans le PNR du Pilat, ont été détruites par un incendie sur une surface de près de 4 hectares. La commune, avec l'appui de l'ONF, a souhaité reboiser cette parcelle incendiée avec des essences variées : pin de Salzmann, pin maritime et cèdre de l'Atlas. Grâce au dispositif du label bas-carbone, nous avons pu bénéficier d'un soutien financier de la société WE NOW, à hauteur de 60% de l'investissement. Les travaux de reboisement et le montage du projet LBC ont été réalisés par l'ONF. Le projet devrait contribuer au stockage de 700 tCO₂ sur 30 ans.»



Grâce au label bas-carbone, nous avons réussi à reconstituer en 5 ans notre forêt de montagne, dévastée par une tempête en 2019. Cette opération a permis de reboiser 15 ha de forêt en 2 ans grâce au financement de notre partenaire LBC, qui a soutenu le projet à hauteur de 142K€HT soit 80% du coût de la reconstitution. A l'âge adulte des arbres, ce projet aura permis de séquestrer plus de 2300 tonnes de CO₂. Enfin, la coupe des arbres pour leur bois en temps voulu et dans le respect des écosystèmes permettra d'approvisionner en matériau écologique les filières locales, continuant ainsi à stocker ce CO₂ dans les charpentes des maisons pour un siècle de plus. »



Commune de Magland (département de la Haute-Savoie), porteuse d'un projet reboisement labellisé durant l'année 2023 sur sa forêt communale



Des couverts végétaux performants avec une forte biomasse restituée au sol.
Source : J.NESME - CA69

Projet agricole collectif intitulé «Aéroports de Lyon (VINCI Airports), Chambre d'Agriculture du Rhône et GEDA* de l'Ozon, accélérateurs de la transition bas-carbone en grandes cultures». Il contribue à accompagner 13 agriculteurs du Rhône et de l'Isère dans leur transition vers une agriculture bas-carbone. Il s'inscrit également dans la démarche RSE d'Aéroports de Lyon, qui prévoit la séquestration de ses émissions résiduelles (après réduction maximale)

*Groupe d'étude et de développement agricole

« Grâce au projet, j'ai pu pousser mes ambitions de réduction carbone en diminuant ma fertilisation et développant les couverts végétaux d'interculture. Ce soutien financier accompagne

nos changements de pratiques. Notre revenu reste lié à notre production, ce n'est pas une diversification de revenu. Cette opération n'aurait pas vu le jour sans le Label Bas Carbone qui permet de fixer la démarche de travail entre les acteurs et d'assurer la compensation carbone «made in France».

A terme, ce projet permettra d'éviter 4 000 000 kg CO₂ soit les équivalents suivants : » (voir tableau ci-contre)



Source ADEME, impactCO₂.fr

Un des 13 agriculteurs participants du projet collectif labellisé durant l'année 2024 suivant la méthode Grandes Cultures (départements du Rhône et de l'Isère)



D'INFOS

<https://mtect.fr/934>

<https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr>



VOTRE CONTACT EN RÉGION

lbc.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Directeur de la publication : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Pilotage, coordination : service PRICAE
Août 2025
N° ISBN : 978-2-11-179860-1
Ce document est téléchargeable sur :
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr